

# Observatoire du documentaire Documentary Network

AAMI APFC APFTQ AQTIS ARRQ ASTRAL CBC CFTPA DGC DOC ONF-NFB RIDM SRC TQ VIDÉOGRAPHE

## ***POUR UNE POLITIQUE CANADIENNE DU DOCUMENTAIRE***

### **INTRODUCTION**

L'objectif poursuivi par le présent document est de démontrer la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une *Politique canadienne du documentaire*. Ce texte est destiné en premier lieu aux décideurs du gouvernement fédéral.

Il rappelle d'abord l'importance du documentaire dans l'Histoire de l'évolution des images en mouvement, et ce tout particulièrement au Canada. À la fois moyen d'expression culturelle et de production d'information, instrument d'affirmation des valeurs canadiennes et d'animation de la vie démocratique, le documentaire nécessite la mise œuvre d'une politique nationale afin d'assurer son développement et sa pérennité.

Ce document, élaboré par l'Observatoire du documentaire et regroupant les forces vives de l'industrie du documentaire canadien démontre, données concrètes à l'appui, l'intérêt grandissant du public canadien pour le documentaire; intérêt qui se manifeste aussi bien en salles qu'à la télévision. Les nouvelles plateformes de diffusion numérique feront également écho aux documentaires, tant il est vrai que le documentaire a toujours su s'adapter à l'évolution des images en mouvement, se réinventer en permanence et trouver sa place sur tous les écrans et toutes les fenêtres qui en assurent la diffusion.

Il identifie ensuite les obstacles que crée, dans l'environnement actuel, l'absence d'une stratégie articulée et concertée de soutien au documentaire. Absence qui ouvre la porte à des remises en question périodiques, par certains, de la pertinence du soutien qui lui est accordé à travers les politiques publiques. Un soutien qui prend le plus souvent la forme d'une greffe ou d'une adjonction à des politiques et programmes conçus initialement à d'autres fins ou principalement pour d'autres types de productions audiovisuelles.

### **PROPOSITION**

Il en résulte une incertitude quant à la reconnaissance de l'importance du documentaire par les pouvoirs publics canadiens. Force est de constater la mise en place, par le gouvernement canadien, de mesures de soutien disparates et inefficaces qui créent des carences importantes

affectant tous les intervenants impliqués dans la chaîne de création, production et diffusion de documentaires. Une *Politique nationale du documentaire* permettrait de corriger cette situation et d'agir avec efficacité sur l'écologie actuelle du documentaire canadien.

Enfin, pour en arriver à élaborer et à mettre en œuvre cette *Politique nationale du documentaire*, le présent document propose la création d'un *Groupe de travail sur le documentaire*, formé de représentants de toutes les composantes du milieu, chargé d'analyser les enjeux prioritaires et de faire des recommandations à Patrimoine canadien sur chacun des aspects ou des dimensions que devrait embrasser cette nouvelle politique.

## **DE L'IMPORTANCE DU DOCUMENTAIRE**

Depuis l'invention des images en mouvement, à la toute fin du XIXe siècle, et l'expansion rapide qu'a connue leur diffusion populaire au début du XXe siècle, le documentaire a toujours occupé une place de choix dans les pratiques de fabrication comme de consommation de ces images en mouvement.

D'entrée de jeu, le cinéma s'est déployé autour de deux approches complémentaires et distinctes :

- D'une part, le désir de « filmer le réel » qui s'amorce dès 1894 avec le tournage par Louis Lumière du tout premier film cinématographique : *La sortie des usines Lumière*.
- D'autre part, le besoin de faire œuvre de fiction, d'inventer des personnages et des intrigues campées dans des univers imaginés, réalistes ou non, dont George Méliès fut le précurseur.

Ces deux courants se sont développés en parallèle, interpellés et maintes fois interpénétrés tout au long du XXe siècle.

D'abord au cinéma où l'on ne compte plus les grands réalisateurs qui sont passés fréquemment de l'un à l'autre (Eisenstein, Schoedsack et Cooper, Vigo, Renoir, Cavalcanti, Carné, Bunuel, Capra, Resnais, Kaplan, Richardson, Arcand, Varda, Carle, Herzog, Akerman...) ou qui ont atteint à la renommée internationale à travers la production documentaire : de Dziga Vertov à Michael Moore, en passant par Flaherty, Ruttman, Grierson, Leacock, Ivens, Reifenthal, Rouch, Marker, De Antonio, Pennebaker, Kopple, Guzmàn, Cousteau, Watkins, Van der Keuken, Lanzman, Depardon, Solanas, Wiseman ou Perrin.

Un domaine où le Canada a souvent occupé le devant de la scène depuis la création de l'Office national du film en 1939; le premier grand geste de soutien à la production documentaire nationale. Avec des documentaristes aussi prestigieux et internationalement reconnus que Koenig et Krotor, Brault, Low, Perrault, Macartney-Filgate, Groulx, Brittain, Arcand, Lamothe, Gutierrez, Labrecque, Isacson, Leduc, Baillargeon, Barbeau, Rached, Desjardins et Monderie, Obomsawin, Lemire, Wild, King, Rubbo, Maddin ou Latulipe.

Ensuite à la télévision qui, elle aussi, s'est articulée dès ses débuts autour d'un pôle informatif axé sur le réel (nouvelles, affaires publiques, documentaires, reportages...) et d'un pôle davantage axé sur la fiction et le divertissement (dramatiques, variétés, sports, jeux, musique...).

Dans cet univers, la diffusion du documentaire unique et de série a joué et continue de jouer un rôle déterminant pour la construction de l'identité nationale, la promotion des valeurs canadiennes, l'appréhension et le développement de notre volonté collective de vivre-ensemble. Et ce, tout en fournissant aux documentaristes d'ici l'occasion d'exprimer, à travers une forme d'expression artistique à la fois exigeante et séduisante, un point de vue canadien sur le Canada et sur le Monde.

Le documentaire offre une réflexion à la fois *de* et *sur* la réalité présente ou passée, qui peut s'appliquer à toutes les dimensions : sociologique, artistique, politique, historique, scientifique, culturelle, militaire, démographique ou encore médicale. Il participe à la dissémination du savoir, alimente le débat démocratique, favorise la compréhension et le respect de l'Autre contribue au pluralisme de la société canadienne tout comme à la diversité des points de vue véhiculés par le système canadien de radiodiffusion.

Œuvre de création à part entière, le documentaire n'est jamais un simple reflet passif du réel. Comme le disait John Grierson, c'est plutôt une « *interprétation créatrice* » de la réalité; interprétation qui est en mesure de nous émouvoir tout en nous informant, de laisser une empreinte, dans nos mémoires comme dans notre imaginaire, beaucoup plus profonde que la simple lecture d'un article de journal ou la transmission d'une nouvelle brute.

Forme d'expression artistique et de production de connaissances sans nulle autre pareille, le documentaire est un instrument de développement social et culturel dont nulle société qui se respecte ne peut faire l'économie.

## **LES CANADIENS APPRÉCIENT LE DOCUMENTAIRE**

D'aucuns – visiblement mal informés – tentent de faire croire que le documentaire est un genre qui rebute le public canadien, plus soucieux de se divertir que de prêter attention à des œuvres qui l'incitent aussi à réfléchir et à repenser son rapport au réel.

Les faits démentent manifestement cette impression ou cette prétention. Ils démontrent au contraire que les Canadiens apprécient de plus en plus le documentaire et en consomment chaque jour davantage.

Rappelons quelques grandes tendances qui témoignent de l'attrait grandissant du documentaire auprès des auditoires canadiens.

- Entre 2005 et 2008, l'écoute cumulative totale des documentaires de longue durée [catégorie 2 b) du CRTC<sup>1</sup>] à la télévision canadienne a augmenté de 20 %, passant de 27,3 millions d'heures par semaine en 2005 à 32,7 millions d'heures semaine en 2008. Et ce, alors qu'au cours de la même période :
  - L'écoute totale toutes catégories d'émissions n'a augmenté que de 9 %.
  - L'écoute des émissions dramatiques ne progressait que de 8%.
  - L'écoute des émissions de nouvelles, analyse et interprétation chutait de 1%.
  - L'écoute des émissions de variétés, musique et danse chutait de 27%<sup>2</sup>.
- Si bien qu'en 2008, l'écoute cumulative totale des documentaires de longue durée à la télévision canadienne était deux (2) fois plus importante que celle de l'ensemble des émissions de variétés, musique et danse (catégories 8 et 9 du Conseil)<sup>3</sup>
- En 2008 toujours, il vaut la peine de noter que bien que les longs métrages documentaires ne représentent qu'une petite portion de l'ensemble des longs métrages canadiens destinés aux salles, trois (3) d'entre eux se sont classés au nombre des 10 longs métrages canadiens les plus populaires (recettes-guichets) dans chaque marché linguistique; deux dans le marché de langue anglaise (*Up the Yangtze* et *My Winnipeg*) et un dans le marché de langue française (*Le dernier continent*).<sup>4</sup>
- Entre 2004 et 2009, la fréquentation du principal festival canadien qui se consacre aux documentaires, *Hot Docs*, a connu une croissance de 230 % passant de 37 000 à 122 000 spectateurs; un niveau d'assistance qui n'a rien à envier au *Toronto International Film Festival*. Au Québec *Les Rencontres internationales du documentaire de Montréal* ont aussi connu une croissance significative entre 2003 et 2009.

Un peu partout dans le monde, mais plus précisément aux États-Unis, en Angleterre, en Europe continentale et en Australie, le déploiement de vastes réseaux de salles numériques – qui réduit considérablement les coûts de distribution des films – a ouvert de nouvelles possibilités et insufflé un nouvel essor à la diffusion du documentaire. Cette stratégie aura été récompensée par des taux de fréquentation sans cesse croissants. Cette numérisation permet aux documentaires de se décliner ensuite sur un éventail de nouvelles plateformes numériques et de développer des communautés d'intérêts autour des problématiques qu'ils abordent.

Le même phénomène se manifeste aussi au Canada, bien que nous ne disposions pas encore d'instruments aussi précis et complets de mesure des auditoires rejoints que ceux qui existent dans les secteurs de la télévision et du cinéma. De plus, le Canada affiche un retard certain dans

---

<sup>1</sup> Qui se définit comme suit : Œuvres originales, autres que de fiction, conçues principalement pour informer, mais qui peuvent aussi instruire et divertir, donnant une analyse critique approfondie d'un sujet ou d'une opinion, d'une durée minimum de 30 minutes (moins un délai raisonnable pour les messages publicitaires, le cas échéant). Ces émissions ne doivent pas être utilisées à des fins commerciales.

<sup>2</sup> Source des données : CRTC, Rapport sur les communications 2009, page 143.

<sup>3</sup> Source des données : CRTC, Rapport sur les communications 2009, page 143

<sup>4</sup> Source des données : 09 Profil, Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada, page 75

le déploiement de réseaux de salles numériques, comparativement à la plupart des pays occidentaux. Néanmoins, compte tenu de l'intérêt grandissant des Canadiens pour le documentaire, il est certain que lorsqu'un tel réseau prendra son envol, le public sera au rendez-vous.

Les documentaires font incontestablement partie de ce que les Canadiens veulent voir, et veulent voir de plus en plus, sur toutes les fenêtres et tous les écrans disponibles.

## LES CARENCES DES POLITIQUES ACTUELLES

Il n'y a pas au Canada de politique établie, ou de stratégie articulée, propre au documentaire. Des agences provinciales ont mis en place des politiques d'appui au documentaire : au Québec notamment, la politique mise en œuvre par la SODEC touche toutes les étapes de la production des documentaires, particulièrement d'auteur, et encourage fortement la relève. Mais au niveau fédéral, les initiatives, programmes et dispositions de politique publique qui soutiennent le documentaire ont le plus souvent été greffés à des programmes qui, soit l'excluaient initialement et ne l'avaient donc pas pris en compte dans leur conception, soit le considéraient comme d'importance secondaire par rapport à d'autres types de production.

Quelques exemples :

- Lorsque le CRTC a créé le Fonds de production (aujourd'hui le Fonds des médias du Canada) en 1994, il a insisté principalement sur le soutien aux dramatiques et émissions pour enfants, auxquelles il a initialement exigé que soit dédié au moins 80% des décaissements du Fonds, laissant moins de 20% à se partager entre documentaires et émissions de variétés, musique et danse.
  - Il a fallu cinq ans au Conseil pour introduire, en 1999, une sous-catégorie documentaire de longue durée (2b) dans sa nomenclature des catégories d'émissions.
  - Bien que cette initiative ait permis au Conseil de publier ensuite des données sur l'évolution de l'écoute des documentaires à la télévision canadienne, elle ne permet toujours pas de connaître l'évolution des dépenses d'émissions canadiennes consacrées à cette catégorie. En effet, le Conseil amalgame toujours, dans ses Relevés statistiques et financiers, les documentaires aux émissions dites d'information autres (catégories 2 à 5).
- Lorsque Patrimoine canadien a publié *Du scénario à l'écran : Une nouvelle orientation de politique en matière de longs métrages au Canada* en 2000 et créé le Fonds de long métrage du Canada (FLMC), aucune mention n'a été faite au sujet des longs métrages documentaires destinés aux salles.
  - Il a fallu attendre 2005 pour qu'un programme pilote de soutien aux longs métrages documentaires destinés aux salles voit le jour au sein du FLMC .

- Lorsque le ministre du Patrimoine canadien a annoncé en mars 2009 la création du Fonds des médias du Canada, il a mis l'accent sur les émissions dramatiques, les comédies et les émissions pour enfants, ne s'engageant qu'avec réserve envers les documentaires ainsi que les émissions de variétés et des arts de la scène.

Nous pourrions également mentionner les accords internationaux de coproduction, conçus et élaborés en règle générale en fonction des œuvres de fiction, qui peinent à s'appliquer harmonieusement aux réalités de la production documentaire. Avec pour résultat que la production documentaire canadienne ne pouvait compter en 2008 que sur 5% d'apports de financement en provenance de coproducteurs étrangers<sup>5</sup>; un pourcentage dérisoire et en décroissance qu'il faudrait impérativement augmenter.

Ces quelques exemples suffisent, croyons-nous, à illustrer la position dans laquelle se retrouve le documentaire, qui a dû fréquemment bâtir le soutien dont il réussit à disposer en greffant des appendices à des politiques, fonds et programmes pour lesquels il ne constitue pas un enjeu autonome ou principal.

Ces constats ont pour effet de créer une incertitude quant à la volonté des pouvoirs publics de reconnaître pleinement l'importance du documentaire et d'appuyer son développement.

Une incertitude qui encourage certains intervenants à remettre périodiquement en question les mesures existantes de soutien à l'endroit du documentaire, comme on le voit en ce moment dans le débat sur les nouvelles orientations du FMC, ou encore la révision de la politique sur les émissions prioritaires ou émissions d'intérêt national, révision amorcée récemment par le CRTC.

Une incertitude qui ne contribue pas à créer un milieu propice et des conditions optimales de développement, tant pour les auteurs que pour les entreprises de production de documentaires, qui sont souvent fragilisées dans cet environnement instable qui les prive d'outils essentiels à leur essor et les freinent dans leur capacité d'innovation comme de prospection des marchés internationaux.

Et ce, en dépit du fait que les comités ministériels et les organismes de réglementation qui se sont penchés récemment sur la situation de la radiodiffusion canadienne ou de la cinématographie nationale aient unanimement souligné l'importance du documentaire et le besoin d'élaborer des politiques de soutien articulées et pertinentes à son endroit.

- Ainsi, le Comité permanent du Patrimoine canadien, dans son rapport de 2005 intitulé « *Scénario, grand écran et auditoire : une nouvelle politique du film pour le 21<sup>e</sup> siècle* », recommande « *que le gouvernement du Canada charge le CRTC d'élaborer une politique qui appuie la promotion ainsi que le visionnement de films, de dramatiques et de documentaires canadiens de longue durée* ».

---

<sup>5</sup> Source des données : 09 Profil, Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada, page 47

- Ainsi, le CRTC, dont la position a beaucoup évolué depuis 1994, indique clairement et à plusieurs endroits dans son *Avis de consultation CRTC 2009-411*<sup>6</sup> du 6 juillet 2009 que les dramatiques et les documentaires constituent les exemples types de catégories d'émissions d'intérêt national dont le financement et la diffusion devaient être encouragés à travers le nouveau cadre de renouvellement de licences des services de programmation conventionnels et facultatifs par groupe de propriété.
- Ainsi, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'honorable James Moore, qui se faisait récemment le promoteur d'une vision qui « prévoit la promotion des entreprises créatrices et novatrices et un rôle de catalyseur de la production et de la présentation continue de contenu canadien – tant pour la consommation nationale que pour l'exportation » et qui se fixait pour objectif « de chercher des façons d'assurer un milieu qui favorise des entreprises canadiennes prospères, créatrices et novatrices ».<sup>7</sup>

Il est aujourd'hui plus que temps de donner effet à ces recommandations et à cette vision, de mettre un terme à l'incertitude, par les pouvoirs publics fédéraux, et de reconnaître pleinement l'importance du documentaire et de son statut de secteur de production d'intérêt national. C'est ce que l'élaboration et la mise en œuvre d'une *Politique nationale du documentaire* permettraient d'accomplir.

Elle enverrait à tous les acteurs, organismes de soutien et partenaires de l'industrie cinématographique canadienne, du système canadien de radiodiffusion et de l'industrie canadienne des nouveaux médias, un message clair, voulant que le documentaire compte au nombre des priorités des Canadiens et de leur gouvernement.

## LE CHEMINEMENT PROPOSÉ

Pour en arriver à élaborer et mettre en œuvre cette *Politique nationale du documentaire*, l'Observatoire du documentaire invite Patrimoine canadien à mettre rapidement sur pied un *Groupe de travail sur le documentaire* chargé de lui faire rapport et de lui soumettre ses recommandations quant aux éléments constitutifs de cette *Politique*.

Ce Groupe de travail devrait être formé de membres issus de toutes les composantes du milieu (documentaristes, producteurs, distributeurs exportateurs, diffuseurs publics et privés, en direct et spécialisés, de médias traditionnels et de nouveaux médias), de représentants de l'Observatoire du documentaire et de l'Office national du film du Canada, ainsi que d'observateurs du CRTC, du FMC, de Téléfilm Canada, du BCPAC et de Patrimoine canadien. De plus, ce groupe de travail pourrait également inviter les organismes provinciaux publics, tels que la SODEC, à venir présenter leurs expertises. Ces expertises combinées permettraient d'appréhender la situation et les problématiques particulières aux deux grands marchés linguistiques du Canada.

La mission de ce Groupe de travail devrait être de mener des consultations, de colliger des informations et de commander des études afin de bien identifier les enjeux et les défis auxquels

---

<sup>6</sup> Voir notamment les paragraphes 10, 19 et 24.

<sup>7</sup> Lettre du ministre James Moore au Comité permanent du patrimoine canadien, 9 octobre 2009.

est aujourd'hui confronté le documentaire. Les résultats et les recommandations émanant du Groupe de travail, et visant à mettre en œuvre une stratégie articulée et cohérente pour l'industrie du documentaire canadien, seront soumis au ministère du Patrimoine canadien.

Comme cela a été fait pour la politique canadienne du long métrage, la nouvelle *Politique canadienne du documentaire* devrait embrasser toutes les dimensions de la problématique du documentaire et toutes les étapes de son cheminement du créateur aux écrans.

La réflexion et les recommandations du Groupe de travail devraient notamment porter sur les aspects suivants :

- La problématique de la formation de base, de la formation continue et du perfectionnement des documentaristes, au sens large du terme (auteurs, réalisateurs, monteurs, producteurs...)
- La problématique du développement des documentaires, qui diffère sensiblement de celle de la scénarisation des œuvres de fiction et qui a ses exigences particulières autant en matière de recherche que de prêtournage, ainsi que celle du déclenchement des contributions financières des fonds publics ou mixtes.
- La problématique de financement des documentaires dans ses dimensions :
  - Fiscale (CIR, Fondations...)
  - D'aide financière directe de fonds publics ou mixtes (FLMC, FMC...)
  - De coproduction internationale
  - De droits de diffusion multiplateformes
  - De commandites privées et institutionnelles
- Les modalités et stratégies les mieux appropriées de promotion, de mise en marché et de diffusion du documentaire en salles, à la télévision, dans les milieux institutionnels et sur les nouvelles plateformes numériques.
- Une stratégie concertée d'exportation et de rayonnement international, incluant la présence dans les festivals et dans les marchés, dont le nombre, la renommée et la fréquentation ne cessent de croître partout dans le monde.
- Une stratégie particulière de soutien au documentaire d'auteur, qui constitue une composante essentielle de la diversité des approches documentaires, mais qui souffre d'une fragilité particulière dans l'environnement actuel.
- Enfin, une stratégie de conservation et de mise en valeur du patrimoine documentaire canadien.

Le souci premier du Groupe de travail devra être de formuler des recommandations ayant pour effet d'accroître la pertinence et l'efficacité du soutien au documentaire dans le nouvel environnement qui se dessine, marqué par une multiplication des plateformes de diffusion et une liberté de choix accrue des consommateurs. Ces recommandations combleront les lacunes évidentes en restructurant les programmes existants et, surtout, en les articulant autour d'une

vision claire, d'une stratégie réfléchiée et concertée de développement, de financement, de promotion et de diffusion qui soit propre au documentaire, qui énonce des objectifs clairs, se dote des moyens nécessaires à leur atteinte ainsi que d'instruments de mesure du chemin qui sera accompli.

Il en résultera, c'est certain, une productivité accrue des mesures de soutien au documentaire, qui pourra alors se développer dans un climat plus stimulant et sera conséquemment mieux en mesure de répondre au désir des Canadiens pour ce mode d'expression unique et essentiel.

Comme nous l'avons souligné, l'élaboration et la mise en œuvre de cette *Politique nationale du documentaire* auront aussi pour effet d'envoyer, à tous les acteurs et partenaires de l'industrie cinématographique canadienne, du système canadien de radiodiffusion et de l'industrie canadienne des nouveaux médias, un message clair, disant que le documentaire constitue un secteur de production d'intérêt national qui compte au nombre des priorités des Canadiens et de leur gouvernement.

## L'OBSERVATOIRE DU DOCUMENTAIRE

3480 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, H2X 3L3

Tel: 514 276-7484

[www.obsdoc.ca](http://www.obsdoc.ca)

[dir@obsdoc.ca](mailto:dir@obsdoc.ca)